



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET 2020

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, veuillez prendre avis que le budget de l'année 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 de la Ville de Saint-Eustache seront soumis pour adoption à une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue mercredi le 11 décembre 2019, à 19 heures, à la salle du conseil de la mairie, au 145, rue Saint-Louis.

Fait à Saint-Eustache, ce 18^e jour de novembre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau